

14ème législature

Question N° : 29689	De M. Jean-Pierre Allossery (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		Ministère attributaire > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > comité interministériel de la jeunesse. programme d'actions.
Question publiée au JO le : 18/06/2013 Réponse publiée au JO le : 22/10/2013 page : 11120		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action visant la participation des jeunes aux mouvements associatifs et syndicaux.

Texte de la réponse

« Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public » est un des 13 objectifs prioritaires identifiés par le plan d'action adopté par le comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013. Parmi les 6 mesures comprises dans cet objectif figure celle visant à « encourager la participation des jeunes aux mouvements associatifs, politiques et syndicaux ». Il s'agira dans un premier temps de sensibiliser les jeunes à l'engagement associatif, politique et syndical dans et en dehors de leur parcours scolaire, et d'autre part, de renforcer l'accès des jeunes eux-mêmes aux instances de décision de ces organisations. Dans cette perspective, une rubrique dédiée à la thématique de l'engagement sera créée sur le site Internet du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Des informations de référence y apparaîtront : présentation des dispositifs, accès aux droits, liens vers les sites utiles. A court terme, des coopérations avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère chargé de la vie associative sont prévues pour sensibiliser les jeunes lors des semaines de l'engagement organisées du 30 septembre au 18 octobre par le délégué national à la vie lycéenne dans les lycées. Ces actions constituent une préfiguration de l'édition 2014 des semaines de l'engagement qui, associera les ministères de l'éducation nationale, de la santé, de l'agriculture (enseignement agricole), et de la jeunesse, autour d'une notion élargie de l'engagement au-delà du seul cadre scolaire. Le ministère chargé de la jeunesse se propose également, dans une perspective de valorisation de leur engagement, de faciliter l'accès à la médaille de la jeunesse et des sports aux jeunes. Le ministère souhaite également accompagner la création d'organisations de jeunes : après plusieurs échanges notamment avec le Forum français de la jeunesse, la création d'une cellule d'accompagnement des organisations de jeunes est en cours au sein de la direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Afin d'élaborer une campagne nationale sur la valorisation et l'expérience syndicale par la participation à des procédures



de validation des acquis de l'expérience, le ministère chargé de la jeunesse a rencontré les sections « jeunes » de plusieurs organisations syndicales. Cette campagne se déroulerait en 2014 avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le ministère chargé de la jeunesse devrait également examiner à l'automne, avec le délégué à la vie lycéenne et le ministère de l'Éducation nationale, les conclusions du conseil national de la vie lycéenne (CNVL) en vue d'éclairer d'autres démarches pour servir cet objectif.